



Le chapitre suivant contient:

[Accords sur la promotion et la protection des investissements étrangers, Autres initiatives régionales et bilatérales, Responsabilité sociale des entreprises](#)

Le Canada demeure ouvert à l'investissement en provenance de marchés étrangers et continue de reconnaître le rôle clé que joue l'investissement étranger direct du Canada pour assurer le succès des entreprises canadiennes dans l'économie mondiale. À cette fin, la Stratégie commerciale mondiale pluriannuelle du gouvernement du Canada comprend l'usage stratégique de divers outils de politique, tels que les accords sur la promotion et la protection des investissements étrangers et les accords de libre-échange, de manière à améliorer l'accès des entreprises et des investisseurs canadiens aux marchés clés. Tout en facilitant l'accès aux marchés clés d'investissement pour les entreprises canadiennes, cette stratégie contribuera à d'autres innovations, à l'établissement de partenariats stratégiques et à un renforcement du commerce.

Accords sur la promotion et la protection des investissements étrangers

Un accord sur la promotion et la protection des investissements étrangers (APIE) est une version canadienne de ce qui est communément appelé un traité d'investissement bilatéral. Ce type d'accord est conçu pour protéger l'investissement canadien à l'étranger au moyen d'obligations et de droits juridiquement contraignants et qui créent un climat d'investissement prévisible. Le modèle d'APIE du Canada inclut des principes clés, tels qu'un traitement non discriminatoire et conforme à une norme minimale, ainsi que des procédures de règlement des différends. Les droits et obligations créés par les APIE n'empêchent pas le Canada de réglementer dans l'intérêt public, étant donné que les investisseurs étrangers doivent se conformer aux mêmes lois et règlements (p. ex. sur la santé, le travail, l'environnement) que les investisseurs nationaux. Ce constat est aussi vrai pour les sociétés canadiennes en sol étranger.

Réalisations en matière d'accès au marché

- [Le Canada a conclu des APIE avec 23 pays.](#)
- Le Canada a conclu des négociations en vue d'accords avec l'Inde, la Jordanie, le Koweït et Madagascar. Tous ces accords sont en attente de ratification.

Plans et priorités en matière d'accès au marché

- Comme il est stipulé dans la Stratégie commerciale mondiale, le Canada se propose de doubler le nombre des APIE existants d'ici quelques années.
- Pour cette année, des efforts assidus sont prévus pour des négociations d'APIE avec le Bahreïn, la Chine, l'Indonésie, la Mongolie, la Tanzanie, la Tunisie et le Vietnam. Des travaux exploratoires se poursuivront en vue de démarrer des négociations formelles d'APIE avec des pays prioritaires de l'Asie du Sud-Est, de l'Asie centrale, d'Afrique et des Caraïbes.